

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-17

**PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE CLERMONT-FERRAND POUR LA REALISATION D'UN PROJET TUTEURE SUR 3 VILLES PORTES DU PARC**

Date de la convocation  
21/02/2023

Le 28 février à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

REÇU LE  
4 MARS 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra			x		
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine			x		
	MARTIN Valéry			x		
87	LARDY Brigitte	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2	1		3	6

### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		G. SALVIAT	x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun		3	1		4	4

### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	x		
23	MAGRIT Gilles			X		
	MOUNAUD Patrick	x				
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun		4	1		5	5
TOTAL EPCI et communes		7	2		9	9

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**CODE PROJET : 2 304\_VILLESORTES\_Atelier d'Urbanisme Rural**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation 2 : Accompagner la mutation des paysages**

**Mesure 12 : Développer un urbanisme au service de la qualité du cadre de vie**

**Référence projet de Contrat de Parc 2023 – 2026 :**

**Fiche action n° 2.5 Démarches de revitalisation en faveur de la qualité du cadre de vie : Projets tuteurés**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

**Considérant :**

- la Charte de Parc 2018-2033 notamment la Mesure 12 : Développer un urbanisme au service de la qualité du cadre de vie.

- le Contrat de Parc 2023-2026 (projet) en particulier la fiche action n° 2.5 Démarches de revitalisation en faveur de la qualité du cadre de vie

**Contexte :**

Le Parc a pris contact avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) pour l'organisation d'un projet tuteuré sur le territoire du Parc dans le cadre de l'enseignement « Territoires ruraux en projet » qui s'adresse aux 100 étudiants de 3ème année de licence. Cet enseignement créé en 2012, s'inscrit dans le projet d'établissement de l'ENSACF qui identifie le Massif Central comme territoire d'étude privilégié. Le projet tuteuré entend investir les enjeux de transition liés aux ruralités par l'expérimentation sur le terrain. L'ENSACF souhaite explorer davantage l'ouest du Massif Central et sollicite le PNR Millevaches pour envisager un partenariat pour l'année 2023.

La réalisation de ce projet tuteuré, qui peut déployer une centaine d'étudiants en une seule session, est une occasion d'intervenir sur les Villes portes du PNR ML, de questionner leur place et leur rôle sur le territoire tout en s'intéressant aux enjeux de la mobilité et de leur accessibilité dans un contexte de transition énergétique et écologique. Ce travail pourrait donc amender le Schéma Directeur Mobilité Douce et Active piloté par le PNR ML pendant une durée de 18 mois à compter de mars 2023.

En abordant ce sujet de façon globale, les étudiants s'intéresseraient également à la manière de consommer, travailler, habiter sur le territoire. Les étudiants étant encadrés par 3 équipes d'enseignants, seules 3 villes portes sur 4 bénéficieront du projet tuteuré en 2023, chacune sur un département différent (Treignac, Eymoutiers, Felletin).

Cette intervention est cohérente avec les actions menées dans le cadre de la mission Urbanisme & Cadre de Vie du PNR ML dont 45 jours sont financés par l'ADEME dans le programme Adaptation au changement climatique: Elle s'inscrit dans la fiche action 2.5 : Démarche de revitalisation en faveur de la qualité du cadre de vie du Contrat Parc 2023-2026, qui prévoit entre autres l'organisation par le Parc de projet tuteurés sur des sujets liés à la qualité de vie dans les centres-bourgs. Des liens seront à faire avec d'autres missions du Parc, comme la mission Energie – Climat (mobilité, Défis de la transition...), et Tourisme (qui développe une stratégie d'accessibilité des sites touristiques aux personnes à mobilité réduite), mais également avec des programmes portés par des partenaires techniques (Petites Villes de Demain).

Les étudiants travaillent sur le projet de mars à juin, durant leur semestre 6. Une semaine de travail sur site est organisée fin mars (20/03 au 25/03). Ils sont en contact avec des élus, habitants, agents du PNR ML et partenaires techniques pour affiner leurs axes de recherche. En fin de semaine ils prévoient une présentation de leur travail. Chacune des 3 Villes portes accueille entre 34 et 35 étudiants. Le projet tuteuré se déroule de manière autonome, les étudiants étant encadrés par les enseignants. Pour que les projets puissent s'adapter au mieux au contexte des villes portes du PNRML :

- Le PNR ML :
  - Coordonne la mise en place du projet tuteuré,
  - Met en relation l'équipe d'enseignants avec les communes et partenaires techniques concernés,
  - Il organise, une rencontre étudiants/ équipe du PNR ML le premier jour de la semaine de terrain pour sensibiliser les étudiants aux enjeux de la Charte de Parc et nourrir leurs projets. Dans le cadre de cette rencontre il est proposé que le PNR ML offre un moment de convivialité.
  - Il participe aux rendus,
  - Finance la publication d'un document valorisant le rendu du projet tuteuré (exemple : exposition, compte-rendu, enregistrement ou autres).

Un budget de 1300 € TTC serait mobilisé par le Parc pour le verre d'accueil des 100 étudiants et l'impression de l'exposition. Le montant des dépenses est financé à 50 % par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la fiche action 2.5 du Contrat Parc.

- Les équipes municipales concernées :
  - Accueillent entre 34 et 35 étudiants sur leurs communes une semaine fin mars,
  - Expriment leurs besoins en matière de mobilité et accessibilité,
  - Participent aux échanges et rendus.

Notons que l'initiative de prise de contact avec l'ENSACF est combinée avec les réussites du partenariat avec l'Université de Lyon (formation Master en Développement Rural) qui a permis l'étude de revitalisation de la Courtine (2022). Il convient de garantir que des missions confiées à des étudiants de deux universités développant des compétences diverses mais complémentaires doivent rester dans un cadre de formation. Du reste, les plus-values de travaux intellectuels sont intéressantes pour le PNR ML, pour les communes et les bourgs qui peuvent bénéficier des investigations menées, et pourraient se voir traduites en opérations concrètes, au même titre que les études de bourg ou d'autres opérations portées par le PNR ML. La fréquence d'intervention des étudiants, si les expérimentations sont concluantes, pourraient être conventionnée durablement pour des d'interventions cadencées (tous les 2 ans en alternance pour chacune des universités par exemple).

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Pot d'accueil Frais d'exposition / publication	1 300 €	Région Nouvelle Aquitaine (contrat de Parc) 50%	650 €
		Autofinancement PNR ML	650 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 €</b>	<b>1 300 €</b>	

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du bureau :

- D'approuver le partenariat avec l'ENSACF pour l'organisation en 2023 du projet tuteuré sur Treignac, Eymoutiers et Felletin ;
- De valider le rôle du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin dans l'organisation du projet tuteuré ;
- D'autoriser le Président à :
  - Mobiliser les aides du Contrat de Parc de l'année 2023, relatives à la fiche action 2.5 : « Démarche de revitalisation en faveur de la qualité du cadre de vie », en accord avec le budget prévisionnel de 1300€ ;
  - Engager les dépenses relatives au verre de convivialité et la publication d'un document valorisant le rendu du projet tuteuré (exemple : exposition, compte-rendu, enregistrement ou autres) ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action, dont la convention de partenariat avec l'école nationale supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand et les Villes Portes ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'approuver le partenariat avec l'ENSACF pour l'organisation en 2023 du projet tuteuré sur Treignac, Eymoutiers et Felletin ;
- De valider le rôle du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin dans l'organisation du projet tuteuré ;
- D'autoriser le Président à :
  - Mobiliser les aides du Contrat de Parc de l'année 2023, relatives à la fiche action 2.5 : « Démarche de revitalisation en faveur de la qualité du cadre de vie », en accord avec le budget prévisionnel de 1300€ ;
  - Engager les dépenses relatives au verre de convivialité et la publication d'un document valorisant le rendu du projet tuteuré (exemple : exposition, compte-rendu, enregistrement ou autres) ;

- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action, dont la convention de partenariat avec l'école nationale supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand et les Villes Portes ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 9 / 14 Votants : (dont 5 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRÜGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le M. 03.23  
Et qu'elle a été affichée le M. 03.23

*Ph. Brügere*



REÇU LE  
14 MARS 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

